

LE RPE DU PERIGORD NOIR

Au service des parents, des jeunes enfants, des professionnels de l'accueil individuel, d'un territoire.

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Périgord Noir est un service public gratuit d'information et d'animation en faveur de l'accueil individuel du jeune enfant.

En partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Dordogne et 5 Communautés de communes dont celle de Sarlat Périgord Noir, le RPE propose des espaces et des temps de rencontres et d'échanges au service des parents, futurs parents, assistants(tes) maternels(les) et professionnels de la petite enfance : candidats(tes) à l'agrément et à toute personne concernée ou intéressée par l'accueil à domicile.

Ce service s'inscrit en complément des missions d'agrément, de suivi et de formation des assistants maternels qui incombent au Conseil Départemental via les services de PMI (protection maternelle et infantile).

Les missions du RPE

Informers tant en direction des parents que des professionnels(les) de la petite enfance :

En direction des parents :

- **Informers les familles** sur l'ensemble des modes d'accueils existant sur le territoire ;
- Délivrer une information générale en matière de **droit du travail** et orienter les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques ;
- Sensibiliser les parents sur leur **rôle d'employeur** et notamment sur les obligations qui en découlent.

En direction des professionnels(les) de l'accueil individuel : assistants(tes) maternels(les) agréés et gardes d'enfant(s) au domicile des familles.

- **Informers tous les professionnels** de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers (demande d'agrément, qualifications, garde d'enfant à domicile des familles) ;
- Délivrer une information générale en matière de **droit du travail** et orienter les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques ;
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

La déclinaison des axes ci-dessus s'articule autour de 5 grands principes :

- La neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil ;
- La neutralité dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur/salarié ;
- La participation des professionnels aux temps collectifs sur la base du volontariat et de l'accord des familles ;
- L'ouverture du service à l'ensemble de la population ;
- La gratuité.

✓ Parents, futurs parents

Le RPE vous :

- propose de l'information sur les **modes d'accueil** : accueil collectif, assistants maternels, gardes d'enfants à domicile (conditions d'accueil, cout, démarches...)

- transmet les **coordonnées des Assistants(tes) Maternels (les)agréés(es)** des communes souhaitées;
- informe sur les **démarches administratives** à effectuer pour l'accueil de votre enfant;
- informe sur les **différentes aides** : prestations, crédits d'impôts liés a la garde d'enfant...
- **accompagne dans votre fonction d'employeur** d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants à domicile: droits, obligations, contrat de travail...
- **écoute et vous accompagne** concernant l'accueil de votre enfant.

La relation de travail avec un(une) professionnel(le) de l'accueil individuel est une relation de travail de droit privé. En aucun cas, le RPE ne peut effectuer les démarches à la place du parent-particulier employeur.

A ce titre, le service informe, conseille et oriente si besoin vers les instances compétentes.

Attention : le RPE n'est pas un employeur et ne propose pas de places d'accueil pour les jeunes enfants

✓ **Assistant(e)s maternel(le)s, garde d'enfant au domicile des familles :**

Le RPE vous :

- **informe sur les démarches liées à l'agrément**, votre statut professionnel, votre rémunération, etc ;
- **aide pour définir avec les parents les conditions d'accueil** de leur enfant.
- **propose une actualisation régulière de vos disponibilités** pour une mise en relation rapide avec les parents ;
- **offre des espaces de rencontres et d'échanges professionnels** : matinées d'éveil avec les enfants accueillis, réunions thématiques, etc ;
- informe sur **vos droits** en matière de formation professionnelle continue et peut vous accompagner dans cette démarche.

Enfin, le RPE est un service public où professionnel(le)s de l'accueil à domicile et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.